

---

## **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2026-1227**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Municipalité de Boischatel :

**QUE** Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois de février 2026 à 20 h, a adopté le règlement suivant :

*Règlement d'emprunt numéro 2026-1227 décrétant une dépense de 652 000 \$ et un emprunt de 652 000 \$ pour divers mandats de services professionnels*

**QUE** Le présent règlement a reçu l'approbation finale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 février 2026.

**QUE** Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à [direction@boischatel.net](mailto:direction@boischatel.net).

FAIT À BOISCHATEL, CE 27 FÉVRIER 2026



Daniel Boudreault  
Greffier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 9 h et 12 h, le 27<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 27<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026.



Daniel Boudreault  
Greffier